

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 août 2018 à 18 heures 00

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit août, le conseil municipal de la commune de Prads Haute Bléone dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BARTOLINI, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10.

Date de convocation du conseil municipal : 20/08/2018.

Présents: Mr Bernard BARTOLINI, Mme Françoise BASSET, Mr Jean-Louis BIETRIX, Mr Gilbert CORNIER, Mme Monique GARCIN, Mr Éric JULIEN, Mr Alain LIARDET.

Pouvoir: Mr Sébastien GIROUX à Mme Monique GARCIN.

Absent : Mr Philippe PLOGE.

Secrétaire de séance : Mr CORNIER Gilbert.

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

1 – Démission d'un conseiller municipal

Monsieur Jean-Paul BLANC informe Monsieur le Maire de sa démission du conseil municipal en date du 20 août 2018, pour raisons personnelles. La lettre de ce dernier a été transmise à Monsieur le Préfet en date du 28 août dernier.

2 – Indemnité de conseil 2018

Monsieur le Maire présente l'état liquidatif du comptable public correspondant à l'indemnité de conseil pour l'année 2018. Le conseil à l'unanimité des membres présents, accepte l'indemnité de conseil du comptable public, Monsieur Jean-Jacques REYNOARD pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2018. Le conseil valide.

3 - Décision modificative n°2, 3 et 4 au budget général – M 14

Le Maire expose au conseil que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018 ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
022	Dépenses imprévues	- 1 200,00	73224	Fonds départemental DMTO	5 500,00
65548	Autres contributions	1 200,00			
6558	Contribution écoles	5 000,00			
6228	Divers	500,00			
Total des dépenses		5 500,00	Total des recettes		5 500,00

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
020-00	Dépenses imprévues	- 1 800,00			
2313-122	Constructions	1 800,00			
231318-187	Autres bâtiments publics	- 3 000,00			
2313-180	Constructions	3 000,00			0,00
Total des dépenses		0,00	Total des recettes		0,00

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
21757	Matériel, outillage voirie	2 000,00	024-00	Produits des cessions	70 000,00
2313-122	Constructions	33 000,00			
2315-123	Voirie	35 000,00			
Total des dépenses		70 000,00	Total des recettes		70 000,00

Le conseil après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

4 - Décision modificative n°1 au budget eau assainissement – M 49

Le Maire expose au conseil que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018 ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
61528	Entretien, réparations	- 1 900,00			
6378	Autres taxes et redevances	1 900,00			
Total des dépenses		0,00	Total des recettes		0,00

Le conseil après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus

5 - Subvention à l'Association « Culture et Patrimoine de Haute Bléone »

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'accorder une subvention à l'association « Culture et Patrimoine de Haute Bléone ». Le conseil après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, vote une subvention de 400€ pour l'année 2018, celle-ci sera payée au compte 6574 du budget principal.

6 - Projet eau – assainissement – réseaux secs, station d'épuration au hameau de Chavailles

Monsieur le Maire demande au conseil municipal la mise en route du projet du hameau de Chavailles, qui concerne la réalisation de travaux eau-assainissement et travaux coordonnées avec le SDE04, ainsi que la création d'une station d'épuration plantée de roseaux ainsi que la réfection de la voirie. L'estimation établie par le Conseil Départemental s'élève à 400 000€. Le conseil après en avoir délibéré à l'unanimité valide l'estimation projet dans son ensemble, décide la consultation pour le choix du bureau d'études et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces du dossier.

7 - Travaux eau et assainissement dans le centre du village à Prads

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que les travaux initialement prévus en septembre 2018 sont reportés au mois d'avril 2019, suite à la réunion en mairie du 2 août dernier avec le bureau d'études et le Conseil Départemental. La prestation modifie légèrement l'avant-projet sommaire, la dernière estimation proposée par le bureau d'études « Hydretudes » maître d'œuvre, s'élève à 190 000€ hors taxes. Le conseil après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, valide l'estimation ci-dessus et accepte la réalisation des travaux au mois d'avril 2019.

8 - Décision modificative n°2 au budget eau assainissement – M 49

Le Maire expose au conseil que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018 ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

DECISIONS MODIFICATIVES : BALANCES

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Total des dépenses	0,00	Total des recettes	0,00

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement		
		131-22	Subvention d'équipement	- 9,00
		28158-00	Autres matériel, outillage	9,00
Total des dépenses	0,00	Total des recettes	0,00	

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

9 – Lettre de Madame CARLADOUS Marylène

Cette dernière saisi Monsieur le Maire et les membres du conseil municipal, sur le risque encouru par la position délicate de la girouette du clocher de Prads. Monsieur le Maire précise que l'architecte des bâtiments de France s'est rendu sur place. Nous attendons ses préconisations.

10 – Aménagement de la forêt communale et dossier foncier

Un rendez-vous sera fixé avec l'Office National des Forêts pour débattre du prochain plan d'aménagement de la forêt communale soumise au régime forestier.

11 – Lettre de Monsieur et Madame RICHAUD

Par lettre en date du 20 août 2018, ces derniers demandent un échange de terrain au village de Blégiers. Le conseil refuse.